

Le rapport D'Amours sur les retraites

Eve-Lyne Couturier

Number 766, July–August 2013

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/69571ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (print)

1929-3097 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Couturier, E.-L. (2013). Le rapport D'Amours sur les retraites. *Relations*, (766), 4-5.



Le rapport D'Amours sur les retraites

S'il contient des éléments discutables, le rapport D'Amours alimente une réflexion nécessaire sur l'avenir des régimes de retraite au Québec.



« C'est super cool Mélissa : Pour chaque année travaillée à partir de la mise en place de la rente de longévité, 0,5% de notre salaire sera prélevé pour financer la rente qui nous sera versée quand on aura 75 ans. C't'au boutte! »

EVE-LYNE COUTURIER

L'auteure est chercheuse à l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS)

Le 17 avril dernier, le rapport D'Amours sur le système de retraites au Québec a été rendu public. Soucieux de dénouer une éventuelle crise liée au vieillissement de la population et aux déficits accumulés des fonds de retraite, le gouvernement Charest avait commandé un rapport à Alban D'Amours, ancien président du Mouvement Desjardins. Avec six collègues bénévoles, il a rencontré de nombreux groupes afin de dresser un portrait le plus juste possible de la situation des retraites au Québec, particulièrement en ce qui a trait aux régimes complémentaires d'employeurs et à l'épargne personnelle. Après un changement de gouvernement, quelques reports et redéfinitions de mandat, le document de 233 pages a enfin vu le jour.

On y retrouve des constats partagés par un ensemble d'intervenants qui se sont penchés sur la question dernièrement, dont l'OCDE, la Régie des rentes du Québec et l'IRIS. D'abord, si les personnes les plus pauvres parviennent à obtenir un bon taux de remplacement de leur revenu¹ grâce aux programmes publics fédéraux et provincial, il en va autrement pour ceux et celles qui ont des revenus moyens ou supérieurs à la

moyenne. Le rapport constate ainsi l'importance de maintenir les régimes à prestations déterminées, les seuls qui permettent de garantir des revenus de retraite prévisibles. Il critique du même souffle les REÉR pour leur faible rendement, le risque entièrement porté sur les épaules des épargnants et les frais de gestion élevés.

Du côté des solutions, les auteurs du rapport vantent le système des Pays-Bas, où les régimes complémentaires d'employeurs sont obligatoires. Plusieurs règles de gestion y sont également différentes, permettant d'éviter les déficits de capitalisation tout en maintenant les garanties sur les prestations. Logiquement, les auteurs auraient donc dû proposer des moyens significatifs pour étendre la couverture des régimes à prestations déterminées. Or, bien que le rapport présente différents modèles qui cherchent à contourner certains obstacles à la généralisation des régimes à prestations déterminées (comme les régimes à prestation cible, à risques partagés ou à financement salarial), il suggère surtout de changer les règles de solvabilité des régimes déjà existants pour

tenter de les rendre plus stables. On vante ensuite le Régime volontaire d'épargne retraite (RVÉR), qui s'apparente aux REÉR pourtant critiqués. En effet, le risque est encore une fois entièrement reporté sur le dos des épargnants, qui ne reçoivent aucune garantie de rendement. De plus, les employeurs n'ont pas à cotiser, mais choisissent tout de même l'institution financière qui gèrera les comptes de leurs employés.

Pour plusieurs, la pièce maîtresse du rapport D'Amours est plutôt la rente de longévité. Son fonctionnement est simple: pour chaque année travaillée à partir de la mise en place de la rente, 0,5% du salaire est perçu auprès de l'employé et de l'employeur afin de financer une rente qui sera versée lorsque la personne aura atteint l'âge de 75 ans. Bien que le comité se garde de recommander un report de l'âge de la retraite, il reste favorable à l'idée. De plus, le calcul même de la rente de longévité incite à rester le plus

1. Pourcentage des revenus à la retraite en fonction des revenus avant la retraite. On juge généralement qu'un taux de remplacement adéquat est d'au moins 70%.



les régimes seraient renfloués. Ainsi, un retraité pourrait voir ses rentes diminuer non seulement en dollars constants, mais également en dollars courants. La prévisibilité du régime, avantage souligné par les auteurs du rapport D'Amours, deviendrait alors caduque.

Il est trop tôt pour dire quelles suites aura le rapport D'Amours, car les solutions qu'il propose doivent d'abord faire l'objet d'une commission

parlementaire dont la tenue pourrait être perturbée si des élections provinciales – gouvernement minoritaire oblige – devaient avoir lieu prochainement. Chose certaine, ce rapport permet d'alimenter une discussion nécessaire pour décider collectivement des orientations qui correspondent aux valeurs et aux priorités des Québécois en matière de retraite. ●

Brésil : une avancée pour les aides domestiques

Le gouvernement de Dilma Roussef est passé à l'action pour améliorer les conditions d'embauche et de travail des travailleuses domestiques.

GERARDO AIQUEL

En Amérique latine, il est courant de trouver des aides domestiques, en majorité des femmes, qui font la cuisine, le ménage et s'occupent des enfants dans les maisons de la classe moyenne. Paysannes, femmes autochtones ou noires, le plus souvent analphabètes et mal payées, elles sont issues des couches les plus pauvres et marginalisées de la population. Elles peuvent passer des années au sein d'une famille et travailler de longues journées, avec peu de temps libre pour visiter les leurs. En somme, les conditions de travail sont plus près de celles décrites dans un roman de Dickens que de celles des *telenovelas* brésiliennes dans lesquelles l'héroïne, une domestique, tombe amoureuse du patron, finit par le marier et par vivre

heureuse. Le travail domestique est toujours resté dans la sphère privée, pratiquement invisible, exercé le plus souvent dans des conditions exécrables. De plus, la difficulté d'organiser des syndicats ou des associations de travailleuses domestiques limite depuis longtemps leur capacité de faire respecter leurs droits.

Selon une étude de l'Organisation internationale du travail, réalisée dans 117 pays, les femmes représentent 92,6% de la main-d'œuvre domestique au Brésil. Le pays compte 7,2 millions de travailleuses domestiques; 45% d'entre elles n'avaient droit ni à une journée de congé durant la semaine, ni aux jours fériés rémunérés et encore moins à un congé de maternité. L'étude signale également qu'une bonne partie de ces travailleuses étaient mineures.

L'auteur est responsable du dossier des droits humains en Amérique latine à L'Entraide missionnaire

longtemps possible sur le marché du travail. Avec cette idée, on cherche à mutualiser les «risques» de la longévité. Pour le moment, lorsqu'une personne retire les bénéfices d'un régime à cotisations déterminées ou d'un REÉR, elle doit estimer combien de temps elle croit vivre encore afin de prévoir les prestations dont elle bénéficiera. Avec la rente de longévité, il pourrait être possible de choisir de prendre la majorité des prestations jusqu'à 74 ans, pour ensuite profiter de cette rente.

Derrière toutes ces recommandations semble se profiler un réaligement majeur du système de retraite. Car si le rapport fait l'éloge du système des Pays-Bas et souligne l'importance des régimes à prestations déterminées, ses propositions semblent plutôt aller vers un lent démantèlement de ces derniers pour aller vers des régimes à prestation cible où les risques seraient assumés en grande majorité par les employés. Advenant une solvabilité déficiente, c'est à la fois à travers les cotisations des employés, mais également l'indexation des prestations, – voire le nivellement de celles-ci – que